



Problèmes d'impayés de la part du syndic

Par **Toxine 62**, le **19/08/2016** à **17:00**

Bonjour à tous,

La semaine dernière, nos ascenseurs ont été mis à l'arrêt pour cause d'impayés. Je me suis rapprochée immédiatement de l'ascensoriste pour en savoir plus... Il se trouve que le syndic n'a pas payé les factures depuis janvier 2015 !! Je me suis fendu d'un courrier aux membres du conseil syndical, courrier que j'ai également affiché dans les halls afin que tous les copropriétaires soient avertis du problème. Depuis, aucune réponse ! Mis à part celle du syndic, très en colère contre moi, qui m'a certifié qu'il n'y avait aucun impayé ! J'ai ensuite recontacté l'ascensoriste et j'ai réussi, à force de persuasion, à obtenir l'échéancier des factures impayées (pour un montant de "seulement" 15000 euros !).

Dorénavant, quels sont les recours possibles puisque :

1. Le syndic ne paye pas et ment ouvertement (à signaler également que sur le bilan comptable 2015 les dépenses "ascenseurs" apparaissent bien)
2. Le conseil syndical ne semble pas réagir (et ce n'est pas la première fois... j'ai d'ailleurs moi-même démissionné 15 jours après ma réélection, tant j'en ai assez de me battre seule et parce que l'on me reproche de trop "attaquer")
3. Sachant que le quitus a été voté en juin 2016 (moins une voix... la mienne !)
4. Sachant enfin que les comptes 2015 ont été approuvés (moins une voix... La mienne !)

La situation me semble très compliquée puisque, vous l'aurez compris, pour la copropriété, tout va pour le mieux et que je suis la seule à dénoncer les irrégularités du syndic mais que, seule, je n'ai aucun poids !

Je vous remercie d'avance de vos réponses et de votre aide.

Par **janus2fr**, le **19/08/2016** à **17:37**

[citation]La situation me semble très compliquée puisque, vous l'aurez compris, pour la copropriété, tout va pour le mieux[/citation]

Bonjour,

Les copropriétaires ont bien du s'apercevoir tout de même que les ascenseurs sont à l'arrêt ? A moins que vous ne soyez la seule à les utiliser !

Par **springfield**, le **19/08/2016** à **22:18**

Bonsoir,

Si vous étiez resté membre du conseil syndical, vous auriez pu demander au syndic : une copie du relevé de dépenses ou du grand livre. Cela vous aurait permis de infirmer ou confirmer vos dires. Vu la somme, on peut se dire que le CS n'a pas fait son travail de vérification des comptes.